

COMMUNE DE MEZIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Représentés : 4

Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Mézin dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques LAMBERT Maire.

Présents : Jacques LAMBERT, Maire, Dominique BOTTEON, Maire Adjoint, Pierre DUCOMET, Maire Adjoint, Patricia DUBOUCH, Maire Adjoint, Alexandre MENEULT, Maire Adjoint, Mary GRAHAME-LUCAS, Patricia BRUTAILS, Jacques CHAPOLARD, Giovanni PALFINI, conseiller Délégué, Tania PIMENTA FERNANDES, Marie-José BRAECKMAN, Bernard DULHOSTE, Jean-Michel MANABERA, Représentés :

José COMINOTTI donne pouvoir à Jacques LAMBERT, Maire
Frédéric BURSENS donne pouvoir à Alexandre MENEULT
Tanguy CUBILIER donne pouvoir à Pierre DUCOMET
Elodie DAVOIGNEAU donne pouvoir à Dominique BOTTEON

Absents : Brigitte PULICANI Coline PREVITALI,
Secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

20h35 la séance est ouverte.

M. LAMBERT fait état des pouvoirs.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance : Plan de Formation Mutualisé, Apurement d'écritures du compte 21318, Vote des taxes 2024, Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 de la Commune de Mézin, Vote du Compte Administratif de l'exercice 2023 de la Commune de Mézin, Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la Commune de Mézin, Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune de Mézin, Projet de reprise de la station essence Avenue Georges Cassagnabère

Patricia DUBOUCH est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 12 février 2024 à l'unanimité.

DEL10 /2024

Objet : Plan de Formation Mutualisé triennal 2023-2025

Le Maire rappelle que l'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique impose aux collectivités locales d'établir, pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Antenne départementale de Lot-et-Garonne, a conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un Plan de Formation Mutualisé sur le territoire agenais du Département de Lot-et-Garonne.

Ce plan permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de Lot-et Garonne en date du 28 novembre 2023, propose d'adopter le Plan de Formation Mutualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le Plan de Formation Mutualisé.

Ordre du jour : Apurement d'écritures du compte 21318 : pas de délibération

DEL 11/2024**Objet : Vote des taxes 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOTTEON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient de voter le taux des taxes locales directes pour l'année 2024.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, qui resteront ainsi au même niveau qu'en 2023.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **DE MAINTENIR** les taux des taxes locales pour l'exercice 2024 comme suit :

TAXE	TAUX 2023	TAUX 2024
Foncière bâti	50,77 %	50,77 %
Foncière non bâti	63,38 %	63,38 %
Habitation résidences secondaires	16,70 %	16,70 %

DEL 12/2024**Objet : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023 de la Commune de Mézin**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOTTEON.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice par le Service de Gestion Comptable d'AGEN.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **DE VOTER** le compte de gestion 2023 de la Commune de Mézin après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DEL 13/2024**Objet : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2023 de la Commune de Mézin**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOTTEON et quitte l'assemblée au moment du vote.

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Madame Dominique BOTTEON, première adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **DE VOTER** le compte administratif 2023 de la Commune de Mézin et d'arrêter ainsi les comptes (montants exprimés en euros) :

	<u>Investissement</u>	
Dépenses :	Prévu :	946 393,00
	Réalisé :	355 431,00
	Reste à réaliser :	53 424,00
Recettes :	Prévu :	946 393,00

	Réalisé :	225 493,71
	Reste à réaliser :	105 100,00
	<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	Prévu :	2 413 167,00
	Réalisé :	1 675 417,22
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	2 413 167,00
	Réalisé :	2 574 067,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 129 937,29
Fonctionnement :	898 650,05
Résultat global :	768 712,76

DEL 14/2024

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la Commune de Mézin

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOTTÉON.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 de la Commune de Mézin,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	175 993,57 €
un excédent reporté de :	722 656,48 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	<u>898 650,05 €</u>
un déficit d'investissement de :	147 783,93 €
un excédent d'investissement reporté de :	17 846,64 €
un excédent des restes à réaliser de :	51 676,00 €
<u>Soit un besoin de financement de :</u>	<u>78 261,29 €</u>

Après en avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'AFPECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023	898 650,05 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (R1068).....	0,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (R1068).....	78 261,29 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R002)	820 388,76 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (D001) : DÉFICIT	129 937,29 €.

DEL 15/2024

Objet : Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune de Mézin

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOTTÉON.

Réuni sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. DULHOSTE) et 2 voix CONTRE (Mme BRAECKMAN, M. MANABERA), DÉCIDE :

- **DE VOTER** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses :	815 530,00 €
Recettes :	763 854,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	2 533 562,00 €
Recettes :	2 533 562,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 868 954,00 € (dont 53 424,00 € de RAR)
Recettes : 868 954,00 € (dont 105 100,00 € de RAR)

Fonctionnement :

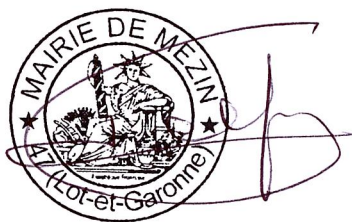
Dépenses : 2 533 562,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 2 533 562,00 € (dont 0,00 € de RAR).

Ordre du jour : Projet de reprise de la station essence avenue Georges Cassagnabère : pas de délibération

La séance est levée à 21h34

Signature le 30 Mai 2024.

Le maire



Le secrétaire de séance Patricia DUBOUCHÉ

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patricia Dubouché', is written over the text 'Le secrétaire de séance Patricia DUBOUCHÉ'.